

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Ce document est conservé par l'organisateur.

DOSSARD N° .....

## NOM DE L'EPREUVE :

*NOM* : ..... *PRENOM* : .....

*ANNEE DE NAISSANCE* : ..... *SEXE* : M ou F

*NATIONALITE* : Française ou Etranger (préciser) .....

*ADRESSE* : .....

*CODE POSTAL* : ..... *VILLE* : .....

*LICENCIE FFA* : OUI / NON *N° LICENCE FFA* : .....

*NOM DU CLUB D'ATHLETISME* : .....

*NUMERO DU CLUB* : ..... *LIGUE* : .....

*Nom du Club ou de l'Association (si non FFA)* : .....

## NOTA IMPORTANT : *Présentation de la licence pour l'année sportive en cours.*

- Pour les licenciés FF Athlétisme (licence Athlé Compétition ; Athlé Running ; Athlé Entreprise et Pass' Running)
- Les licenciés de la FF Triathlon, FF Course d'orientation, FF Pentathlon Moderne.
- Pour tous les licenciés d'une Fédération Agréée sur laquelle apparaît la non contre indication de la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.
- Pour les non licenciés (ou les licenciés d'une autre Fédération), remise obligatoire d'un certificat médical de non contre indication de la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition (datant de moins d'un an), ou de sa photocopie.

**Droit à l'image :** L'organisation se réserve tout droit exclusif d'utilisation des images sur l'ensemble de l'épreuve (photographie et vidéo).

### **Obligations liées à la loi Informatique et Libertés :**

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », chaque organisateur de courses Hors Stade s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme.

Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante :  
cil@athle.fr

Consultation du règlement complet sur le site : <http://ferry-trail26.ikinoac.com/>

Les organisateurs sont couverts par une assurance en responsabilité civile couvrant les participants et tous les intervenants dans l'organisation, qui sont tiers entre eux par un contrat souscrit auprès de ... **MAIF** .....